

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°23 Mercredi 30 juin 2021  
RELEVÉ DE DECISIONS

**MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION (quorum 1) 11 minis**

Membres en exercice : 21

Membres présents : 13

Membres votants : 12

**Étaient présents :**

*Membres titulaires*

**Mesdames:** Edith COLLIN, Virginie GREMILLET, Soizyc PERREAU

**Messieurs:** Aurélien BANSEPT, Christian CAEL, Guy DESRUES, Luc EVARD, Philippe WELSCH

*Membres suppléants*

**Mesdames :**

**Messieurs :** Christian BOURION (représentant Jean-Claude FOMBARON), Thibault HINGRAY (représentant Didier GILLE), Marc MICHEL (représentant Claude BARLIER), Daniel PERREAU (représentant Soizyc PERREAU), Denis THIRION (représentant Pascal ALTMANN)

**Excusés :**

**Mesdames :** Claude KIENER, Gwendoline LEGROS

**Messieurs :** Serge ALEM, Denis HENRY, Bruno TOUSSAINT, Claude HUSSON, Jean-Louis MENTREL, Ludovic DURAIN, Bernard MAETZ, Valence David, Pascal ALTMANN, Jean-Claude FOMBARON, Didier GILLE, Jean-Louis THIRIET, Martial HILAIRE

**COLLEGE PRIVE (quorum 2) : 7 minis**

Membres en exercice : 12

Membres présents : 10

Membres votants : 9

**Étaient présents :**

*Membres titulaires*

**Mesdames:** Edith COLLIN, Soizyc PERREAU

**Messieurs :** Guy DESRUES, Luc EVARD, Philippe WELSCH

*Membres suppléants*

**Mesdames:**

**Messieurs:** Christian BOURION (représentant Jean-Claude FOMBARON), Thibault HINGRAY (représentant Didier GILLE), Marc MICHEL (représentant Claude BARLIER), Daniel PERREAU (représentant Soizyc PERREAU), Denis THIRION (représentant Pascal ALTMANN)

**MEMBRES ASSOCIES**

**Excusés :**

Monsieur David VALENCE (Conseil régional)

Le double quorum étant atteint, la séance démarre à 19 h 30  
Madame Virginie GREMILLET, présidente du GAL du PETR du Pays de la Déodatia ouvre la séance.  
Elle procède à l'appel des membres présents.

**1. Validation du compte rendu précédent**

Aucune remarque n'est formulée par le comité.  
Le compte rendu du comité de programmation n°22 du mardi 16 mars 2021 est validé à l'unanimité.

**2. Etude des dossiers**

2.1. Pré programmation

Madame Virginie GREMILLET, avant le passage des dossiers, *rappelle la notion de conflit d'intérêts* et précise qu'avant chaque dossier la question sera posée aux membres du comité. En cas de conflit d'intérêts avéré, le membre est prié de quitter la salle pour le vote. L'article 10 du règlement intérieur permet dans ce seul cas de ne pas tenir compte de la règle du double quorum.

Elle mentionne le déroulé :

- Présentation par le porteur de projet en 5 minutes
- Questions et échanges avec le comité de programmation
- Après le départ du porteur, la synthèse des notes faite par l'équipe technique du Pays est présentée et validée par le comité
- Le comité remplit la grille à l'aide de la notice de sélection

Porteur	Note de faisabilité	Appréciation de faisabilité	Conflit d'intérêt
Madame FORCHARD Aurélie - Diversification agricole : transformation laitière ovine	16,9 (100%)	Favorable	
Ferme de la vache qui pète - Aménagement d'un atelier de transformation pour plats cuisinés de viande	17,5 (100%)	Favorable	
Court-circuit, Paysans et artisans réunis - Magasin de produits fermiers	17,7 (100%)	Favorable	
Madame HOUDOT Lucie - Création d'un magasin de vente à la ferme	16,6 (100%)	Favorable	Philippe WELSCH (Président ARIAL)
Commune de LUSSE - Rénovation d'un bâtiment communal pour la création d'une cellule artisanale-commerciale	18,4 (100%)	Favorable	
Monsieur GUERARD Aurélien / Un pain après l'autre - Implantation d'un commerce rural : boulangerie « un pain après l'autre »	18,4 (100%)	Favorable	
Compagnie des Joli(e)s Mômes - Le Tambouille 2021 - 22	17,5 (100%)	Favorable	Virginie GREMILLET (Présidente CCB2V)

Les échanges :

#### Madame FORCHARD Aurélie

Projet placé dans le cadre BBEA -> possibilité de solliciter des aides PCAE ou prédation ?

Objectif en nombre de bêtes : 30 à + 1 an et 40/50 à terme

Surface 5 ha sur place + 15 ha dispatchés + 4,5 ha en prévision d'achat

Formation suivie : transformation de yaourts (chambre régionale d'agriculture).

Pas de formation pour la fabrication de fromage.

Objectif de financement : remboursement du crédit + achat de matériel + achat de brebis + travaux de clôture + aménagement bergerie.

Fréquentation de la structure à l'année :

- 60/80 cavaliers fixes
- 200 personnes de passages
- 25 semaines pour le gîte

#### Ferme de la vache qui pète

Création de plats mis en vente dans des distributeurs automatiques.

Distributeurs achetés par la SARL le Grimoire.

Distributeurs de 50 places dont 20 places louées par la ferme.

5 distributeurs sont prévus au total

Structure de 4 personnes avec création ½ ETP ayant vocation à évoluer sur un ETP

Projet d'acquisition de matériel et de rénovation de structure.

#### Court-circuit, Paysans et artisans réunis

Accès à un local de vente de 250m<sup>2</sup> (+ stockage) 2j/semaine

Producteurs situés au plus près possible puis démarchage en spirale jusqu'à 60km max au besoin.

Création d'une charte dans le cadre des partenariats (dont principe de circuit court et paniers anti-gaspillage).

Coût pour les producteurs : 15% de la vente + 4h / mois de mains d'œuvre ou 22% + 2 animations.

Communication par mail en amont des ventes.

Mise en place d'un système de drive

Création d'un temps partiel dès que possible + appel à bénévoles.

#### Madame HOUDOT Lucie

Aménagement d'un magasin et création d'un drive (retraits 1 semaine après).

Aménagement : démolition d'une façade pour créer une entrée / vitrine + adaptation du local à l'accueil du public.

Création ½ ETP à n+1 puis transformation en plein temps à n+5.

#### Commune de LUSSE et monsieur GUERARD Aurélien / Un pain après l'autre

Création d'un commerce (produits locaux) dans la commune (le seul) comprenant une boulangerie.

Réaménagement d'une ancienne salle de classe (dont électricité, eau, isolation, ignifugation, boulangerie...).

Porteur diplômé d'une école de boulangerie spécialisée dans le pain traditionnel.

Vente du pain sur place 2j/semaine dépôt dans des points de vente + marchés + comités d'entreprise.

#### Compagnie des Joli(e)s Mômes

Festival itinérant sur 6/7 communes.

Objectifs : faire découvrir le patrimoine et rendre la culture accessible à tous et favoriser le tourisme.

Le festival ayant déjà bénéficié d'aides, le montant de la subvention FEADER est diminué de 30%.

## 2.2. Modification de projet

Au regard du contexte sanitaire, Madame VOINSON a préféré modifier partiellement son projet. D'une ferme auberge d'une capacité de 30 personnes, elle passe à :

- une ferme auberge permettant l'accueil de 15 personnes
- un espace de vente sur l'espace libéré

L'éligibilité est conservée, le devis présenté reste le même, les travaux réalisés sont les mêmes, seule la destination de l'investissement est adapté pour faire face au contexte.

Le comité valide cette modification sans révision de la note attribuée et sans modification du montant conventionné.

## 3. Actualités du programme

### Point sur les dossiers au 01 mars 2021

- 84% consommés stade demande préalable, soit 93 dossiers pour 1 751 982,41 €
- 56% consommés stade convention, soit 65 dossiers engagés pour 1 171 676,67€
- 46% consommé stade demande de paiement, soit :
  - 44 dossiers payés pour 752 340,28 € (36,17%)
  - 12 paiements en cours et à venir pour 213 052,38 € (10,24%)

## 4. Etat de consommation de l'enveloppe financière

Une enveloppe de transition a été votée pour 2021-2022 : 409 210 €

Portant l'enveloppe globale à près de 2 080 000 € :

Enveloppe globale <b>2 079 992,91 €</b>				
STADES	Demande préalable	Convention	Paiement	
			Paiement effectif	Paiement à venir
MONTANTS	1 751 982,41 €	1 171 676,67 €	752 340,28 €	213 052,38
DOSSIERS	93	65	44	12
TAUX	84,23%	56,33%	36,17%	10,24%
			46,41%	

→ Soit **328 010,50 €** restant au stade demande préalable

Suivi par fiche : données avant répartition de l'enveloppe de transition

FICHES ACTIONS (FA)	Montant FA (Avant transition)	Sur demandes préalables		
		Nombre	Montants	Taux
1- Tourisme de mémoire	141 000 €	9	112 054 €	79,47 %
2 - Valorisation du territoire	342 226 €	21	340 996 €	99,64 %
3 - Tourisme et biodiversité	151 220 €	8	126 039 €	83,35 %
4 - Filière bois - forêt	55 622 €	7	41 028 €	73,76 %
5 - Filière agricole	294 411 €	21	436 020 €	148,10 %
6 - Commerce et artisanat	210 000 €	14	288 953 €	137,60 %
7 - Nouvelles technologies	39 700 €	1	29 700 €	74,81 %
8 - Coopération	125 655 €	4	95 456 €	75,97 %
9 - Animation - gestion	310 950 €	8	281 737 €	90,61 %
	<b>1 670 783 €</b>	<b>93</b>	<b>1 751 982 €</b>	

Voir tableau joint pour le détail projet par projet.

## 5. Programme à venir – informations post-comité

Le dépôt du PSN est prévu pour fin 2021. La commission dispose de 6 mois pour le valider. Une fois la validation effectuée, les GALs disposeront de 12 mois pour assurer leurs fonctions. Dans ces 12 mois, il faut prévoir la candidature des GALs, leur sélection et leur prise de fonction.

### Séance levée à 22 h 15

La Présidente du GAL du Pays de la Déodatie  
 Virginie GREMILLET

